



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

(Article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1)

Lors de la séance du conseil du **mardi 15 janvier 2019 à 19 h 30**, ce dernier statuera sur une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au **565, route de la Cité-des-Jeunes** (lot numéro 1 677 651 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil).

La nature et les effets de la dérogation demandée sont de permettre une aire de stationnement en façade du bâtiment principal. Or, selon le règlement de zonage numéro 771, une telle aire ne peut être localisée à cet endroit.

Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure peut se faire entendre du conseil lors de la séance ci-dessus mentionnée. Cette dernière aura lieu à l'hôtel de ville situé au 1960, chemin Sainte-Angélique à Saint-Lazare.

Le Service de l'urbanisme peut être contacté pour tout renseignement additionnel par courriel à mbaril@ville.saint-lazare.qc.ca ou par téléphone au 450 424-8000, poste 241.

Nathaly Rayneault, avocate – MPA, LL.M., O.M.A.
Greffière et directrice
Service du greffe et du contentieux

Notre ☎ : 0630-400 (40 437)